

**Les agents publics  
ne se nourrissent pas  
que de convictions...**

## **Donnez-nous nos sous !!!**

Le 23 septembre dernier, la Direction générale répond au courrier du SNU TEFI Pôle emploi concernant le dossier de la classification des agents publics de Pôle emploi :

*« Ainsi, au vu de ce délai d'examen et des différentes étapes (informations, formation, etc.) qui seront à réaliser avant la mise en œuvre effective de la nouvelle classification des emplois des agents publics, nous planifions, à ce jour, une application à la fin du premier trimestre 2020. »*

Le projet actuel est en cours de... finalisation depuis Décembre 2017 !

Le financement alloué de 1,6 millions d'€ (1% de la masse salariale des agents contractuels) a été prévu au budget 2018, la classification devant initialement être mise en place au 01/07/2018.

Il devrait en être de même pour 2019 ; soit au total **3,2 millions d'euros non distribués.**

### **OÙ EST PARTI CET ARGENT ?**

**Le SNU TEFI Pôle emploi ne veut pas de la classification DG prévue en l'état** dans la mesure où celle-ci ne permet en rien un déroulement de carrière tout au long de la vie professionnelle et rappelons-le :

- fige les possibilités de promotion à portion très congrue (taux toujours maintenu entre 1.3 % à 2 % à la main du DG, soit une promotion garantie tous les 50 à 76 ans) !
- maintient le seuil infranchissable des carrières exceptionnelles (alors que près de 20% des agents sont d'ores et déjà en fin de grilles indiciaires).

**Le SNU TEFI Pôle emploi demande au Directeur Général d'utiliser ce budget en direction des agents publics.** Les motifs de compensation ne manquent pas :

- jour de carence
- heure senior
- indemnité de départ en retraite
- indemnité médaille du travail
- jour congé d'ancienneté
- etc....

**UN PREMIER GESTE DE LA DIRECTION GENERALE POURRAIT CONSISTER  
EN UN VERSEMENT DU MAXIMUM DE PARTS VARIABLES  
A L'ENSEMBLE DES AGENTS PUBLICS DE POLE EMPLOI.**



**POUR VOUS INFORMER,  
SUR QUEL SYNDICAT  
COMPTEZ-VOUS ?**

<https://elections-pole-emploi.fr/2019>

[www.snutefifsu.fr/pole-emploi](http://www.snutefifsu.fr/pole-emploi)

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

